

Syndicat mixte des milieux aquatiques

En 2013, une nouvelle collectivité sur notre territoire et... ailleurs !

Le 27 février 2013, la Communauté de communes Frasne-Drugeon a transféré sa compétence « Milieux naturels » au Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut-Doubs. Cette nouvelle structure a été créée à la suite d'une réflexion de plusieurs années. Pour être en cohérence avec le SAGE Haut-Doubs Haute-Loue (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) qui couvre le territoire de plusieurs communautés de communes, les élus de la CFD ont mené un lourd travail depuis près de 20 ans de gestion des zones humides et autres milieux aquatiques. Mais à l'échelle du Haut-Doubs, il devenait logique que la vision et la gestion de ces milieux s'organisent sur un territoire plus global et donc en cohérence avec le territoire du SAGE Haut-Doubs.

Le périmètre de départ prévu était « de la source du Doubs au saut du Doubs » ; à ce jour il est composé de la communauté de communes du Mont d'or et des deux lacs, la communauté de communes Frasne-Drugeon, la communauté de communes du Larmont, la communauté de communes de Montbenoit et le conseil général du Doubs.

Le président de ce syndicat est Christian Bouday (CG 25), le 1^{er} vice-président Alain Sirugue (CCL) 2^{ème} vice-président Christian Coutal (CCM). Les 4 délégués de la CFD sont Claude Dussouillez, Jean Patoz, Jean-Louis Néault et Xavier Vionnet. Christian Vallet est délégué suppléant. Les bureaux du Syndicat sont à Frasne dans les locaux de la CFD.

Statutairement, les compétences de ce syndicat mixte sont :

- L'étude, la protection, la gestion et les travaux de réhabilitation des zones humides ;
- L'élaboration, l'animation et la mise en œuvre de documents d'objectifs Natura 2000 de tout son périmètre dont le Bassin du Drugeon ;
- La réhabilitation et la protection durable des cours d'eau (des bassins versants du Doubs et de la Jougna, barrages et seuils, entretien des berges) ;
- Les actions d'aménagement des ENS (Espace Naturel Sensible) liées aux cours d'eau et aux zones humides.

Toute la gestion des zones humides de la CFD est maintenant réalisée par le syndicat ; à l'avenir, le dossier de la réfection du barrage du lac de Saint-Point sera à l'ordre du jour.

Les élus de la CFD restent vigilants à la proposition du Conseil Général de fusionner ce syndicat avec le syndicat Mixte de la Loue.

La gestion de ces milieux aquatiques ne doit pas se faire à une trop grande échelle avec des problématiques de territoires différentes mais doit rester « au plus près » des acteurs locaux.



Avant travaux



Simulation après travaux

Exemple de travaux en charge du nouveau syndicat.
Aménagement du Drugeon dans la traversée du village de La Rivière-Drugeon